



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C_20250319_03-BF



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20250319_03

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-11-27/07 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 27 novembre 2024 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2024 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions suivantes :

- Fonction 0 – Services Généraux
 - Sous fonction 01 – opérations non ventilables
 - Sous fonction 02 – administration générale de la collectivité
 - Fonction 51 – Aménagements et Services Urbains
 - Sous fonction 512 – éclairage public
 - Sous fonction 514 – électrification
 - Fonction 75 – Politique de l'énergie
 - Sous fonction 758 – autres actions
-
- Le compte administratif 2024 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2025 et permet de calculer le résultat de l'exercice 2024.

• ARRÊTÉ DES COMPTES 2024

Les dépenses de la section de Fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à **34 710 885,76 €**, et se répartissent en dépenses réelles à 34 407 043,88 € et en dépenses d'ordre à 303 841,88 €.

		Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Charges Générales	011	7 014 465,94	11 018 875,29	+57,1 %
Charges de personnel	012	2 997 226,11	3 130 745,80	+4,5 %
Atténuation de Produits	014	20 758 121,03	17 810 186,23	-14,2 %
Autres charges	65	134 598,71	271 483,63	+101,7 %
Charges financières	66	1 725 956,35	2 171 169,42	+25,8 %
Charges Exceptionnelles	67	18 666,41	4 583,51	-75,4 %
Dotations aux provisions	68	0,00	0,00	
Total des Dépenses réelles de fonctionnement		32 649 034,55	34 407 043,88	+5,4 %
Dépenses d'ordre	042	1 963 435,95	303 841,88	-84,5 %
Total des Dépenses Section de Fonctionnement		34 612 470,50	34 710 885,76	+0,3 %

Charges à caractère générales (chapitre 011) : 11 018 875,29 €

Ce chapitre représente 32% des dépenses réelles de Fonctionnement, en hausse de +57 % cette année, par rapport à 2023, essentiellement dû à la hausse des coûts d'énergie de cette année 6,1 M€ contre 1,8 M€ en 2023.

Les **principales** dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 9 284 329,22 € (achat d'énergie des communes, frais de maintenance, Illuminations, frais de géo référencement et mise à jour de la cartographie), celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulation coordonnée des réseaux pour 369 903,57 € et les dépenses relatives aux études énergétiques pour 344 347,50 €.

Charges de Personnels (012) : 3 130 745,80 €

Les dépenses de personnels représentent 9,1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. L'évolution du chapitre 012 est de 4,5% par rapport à 2023, liée au glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, de grades), à l'augmentation du SMIC, ainsi qu'à la hausse sur la valeur des tickets restaurants ;

Atténuation de Produits (014) : 17 810 186,23 €

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

La variation à la baisse s'explique par la comptabilisation de 4 trimestres contre 5 en 2023, Elle représente 51,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

Autres charges de gestion courante (65) : 271 483,63 €

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, les cotisations de retraite, et les frais de formation) pour 50 077,88 €, les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 48 583,75 €, la subvention

au budget annexe photovoltaïque pour 60 000 €, aux créances admises en non valeur pour 2 182,00 €, la variation à la hausse provient du reversement aux communes de la subvention SHEMACTEE de 110 640 €. Ce chapitre représente 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges financières (66) : 2 171 169,42 €

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du SIGERLY pour 2 073 198,59 €, et le remboursement des intérêts de la dette SYDER pour 97 970,83 €.

Elle représente 6,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en hausse de 25,8 % par rapport à 2023, suite à la remontée des taux d'intérêts de ces dernières années et un volume d'investissement fort.

Charges Exceptionnelles (67) : 4 583,51 €

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2023 de 75 %. Le caractère exceptionnel des opérations qu'il retrace peut amener des variations importantes d'un exercice à l'autre. Les dépenses portent sur les titres annulés sur exercices antérieurs comme le remboursement à la société SELIA du trop perçu de TICFE 2022 (1 372,25 €).

Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 303 841,88 €

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre sections.

Des recettes d'ordres d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en recette d'investissement.

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 295 041,88 € et les opérations d'ordres liées aux cessions pour 8 800,00 € (cession de deux véhicules).

Les recettes de la section de Fonctionnement :

les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à **51 658 099,79 €**, elles se répartissent de la façon suivante en recette réelle à 51 628 099,79 € et en recette d'ordre à 30 000,00 € :

Chapitres	Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Atténuation de charges 013	14 335,12	0,00	NS
Produits des services 70	686 934,43	887 441,81	+29,2 %
Impôts et taxes 73	22 073 710,06	43 680 563,43	+97,9 %
Dotations et participations 74	29 008 577,43	1 049 469,69	-96,4 %
Autres produits de gestion courante 75	5 384 746,51	5 648 359,50	+4,9 %
Produits financiers 76	0,00	351 235,56	
Produits exceptionnels 77	2 001 076,82	11 029,80	-99,4 %
Reprise sur provisions 78	0,00	0,00	
Total des Recettes réelles de fonctionnement	59 169 380,37	51 628 099,79	-12,75 %
Recettes d'ordre 042	0,00	30 000,00	
Total des Recettes Section Fonctionnement	59 169 380,37	51 658 099,79	-12,70 %

Produits des services (chapitre 70) : 887 441,81 €

Les produits des services représentent 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 77 447,78 € ;
- Article 706888, les recettes relatives à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 788 004,45 €, en forte hausse cette année contre 429 671,59 € en 2023 ;
- Article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage des conventions, et au remboursement des frais de déplacement d'ouvrage et sinistres EP pour 21 989,58 €.

Impôts et taxes (chapitre 73) : 43 680 563,43 €

Ce chapitre concerne la fiscalité locale avec d'une part l'encaissement de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 17 043 051,43 €, cette recette est reversée à 99 % aux communes membres.

Et d'autre part, la contribution fiscalisée des communes membres, principale recette du syndicat pour 26 637 512 €, désormais cumulés.

Les impôts et taxes représentent 84,6% des recettes réelles de fonctionnement, la variation à la hausse de 98 % s'explique par le fait que **la recette des contributions fiscalisées inscrite au chapitre 74 dans la nomenclature M14 en 2023, est désormais imputée au chapitre 73 article 73111, conformément à la nomenclature M57.**

Dotations et participations (chapitre 74) : 1 049 469,69 €

Elles représentent 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 744, le reversement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2023 pour 98 797,54 € ;
- Article 74748, les recettes relatives aux contributions des communes qui budgétisent (441 748,53 €), aux recettes des frais de groupement gaz et électricité pour des pour à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 53 907,00 € ;
- Article 747888, les recettes relatives aux subventions perçues pour 455 016,62 € le programme ACTEE, PEUPLIER, SEQUOIA, BAPAURA.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 648 359,50 €

Ces produits, en hausse de 4,9 %, concernent les redevances de concessions pour 5 561 372,00 €, la partie sur la rémunération des agents pour les tickets restaurants pour 55 440,88 €, la location de la salle Candela pour 9 750,00 €, ainsi que les frais de pénalités perçus appliqués sur les marchés 21 796,62 €.

Ils représentent 10,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

Produits Financiers (chapitre 76) : 351 235,56 €

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'emprunt des 8M€.

L'opération SWAP, passage à taux fixe sur 4 ans, a permis de réaliser sur cette année un gain de 49 196,45 € en déduction des frais financiers.

Produits exceptionnels (chapitre 77) : 11 029,80 €

Ce chapitre qui représente 0,002 % des recettes réelles de fonctionnement connaît une forte variation à la baisse par rapport à 2023. Ceci s'explique par les écritures de la vente des locaux intervenues sur l'exercice 2023.

Les Produits Exceptionnels de ce chapitre concernent la cession de deux véhicules pour 8 800 €, et les mandats annulés sur exercices antérieurs pour 2 229,80 €.

Les recettes d'ordre de Fonctionnement (042) : 30 000,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 30 000 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI) (0,685 M€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de : **16 947 214,03 €**

Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de : **527 402,04 €**

Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à : **17 474 616,07 €**

Les dépenses de la section d'Investissement

Les dépenses d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à **39 660 345,47 €** dont 38 582 691,20 € au titre des dépenses réelles et de 1 077 654,27 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 3 503 688,89 € en dépenses dont 2 990 869,05 € qui concernent les reports d'engagements des travaux Éclairage public et de Dissimulation cordonnées des réseaux.

	Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Dotations, fonds divers et réserves 10	342,91	0,00	NS
Subvention d'Investissement 13	442 569,53	0,00	NS
Remboursement d'emprunt 16	12 680 546,07	12 906 170,65	+1,8 %
Immobilisations Incorporelles 20	169 063,29	213 395,34	+26,2 %
Immobilisations Corporelles 21	268 629,02	83 255,09	-69 %
Immobilisations en cours 23	28 881 868,19	24 121 455,47	-16,5 %
Autres immobilisations financières 27	3 836,10	804 951,61	
Opérations pour le compte de Tiers 45	209 802,04	453 463,04	+116,1 %
Total des Dépenses réelles de d'Investissement	42 656 657,15	38 582 691,20	-9,6 %
Dépenses d'ordre entre section 040	0,00	30 000,00	
Dépenses d'ordre patrimoniales 041	1 299 452,71	1 047 654,27	
Total des Dépenses D'ordre	1 299 452,71	1 077 654, 27	-17,1 %
Total des Dépenses Section d'Investissement	43 956 109,86	39 660 345,47	-9,8 %

Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 12 906 170,65 €

Ce chapitre porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt du syndicat pour 11 123 697,46 €, le remboursement de la dette SYDER pour 1 780 973,19 €, et le remboursement de cautions, déposés par des tiers notamment lors de la location de la salle Candela pour 1 500,00 €.

Ce chapitre 16 représente 33,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 213 395,34 €

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail .

Ce chapitre représente 0,6 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la hausse par rapport à 2023 (+44 332,05 €). Les **dépenses** sont liées à l'achat du logiciel des contributions, l'acquisition du logiciel JOOL, des licences sécurisée et antivirus, en lien avec les dépenses du parcours Cyber Sécurité, du logiciel Intranet/extranet.
 Les restes à réaliser du chapitre 20 sont de 34 726,56 €.

Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 83 255,09 €

Ce chapitre représente 0,2 % des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses ont essentiellement concerné l'achat de 2 véhicules de service (39 897,52 €), de dépenses informatiques (30 208,34 €), de mobilier de bureau (12 661,13 €) et de matériels et outillages techniques (488,10€).
 Les restes à réaliser du chapitre 21 sont de 8 048,13 €.

Immobilisations en cours (chapitre 23) : 24 121 455,47 €

Ce chapitre représente 62,5 % des dépenses réelles ; Il s'agit principalement des travaux réalisés dans les communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public (24 093 685,35€) et des travaux d'aménagement du siège (27 770,12 €), en baisse par rapport à 2023 de 16,5 % qui s'explique par le retard de facturation des entreprises.
 Les restes à réaliser du chapitre 23 sont de 2 990 869,05 € s'expliquent par le fait que la grande majorité des mandatements comptables dépassent deux voire trois années d'exercices et sont liés à la durée des chantiers concernés.

Autres immobilisations Financières (chapitre 27) : 804 951,61 €

Le syndicat a versé des avances remboursables à deux communes dans le cadre du dispositif Baty+ (Givors 300 000 € et Collonges-au-Mont-d'Or 500 000 €) article 276341, et les 4 951,61 € concernent le versement de la caution pour la location des bureaux du siège.

Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 453 463,04 €

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'Éclairage Public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence EP au syndicat.

Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 1,2 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la hausse de 116,1 % sur 2024.

Les restes à réaliser du chapitre 4581 sont de 314 528,52 €

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

4581103	St Genis-Laval	Rue Professeur Bonnet	3 008,99 €
4581105	Dardilly	Chemin Neuf	3 021,66 €
4581106	Dardilly	Chemin du Colin	18 787,61 €
4581107	Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux – Tranche 2	9 342,54 €
4581114	Millery	Avenue Gilbert Fabre	86 574,09 €
4581115	Millery	Eco quartier	87 335,98 €
4581119	Charbonnières-les-Bains	Route de Paris	68 700,75 €
4581121	St Fons	Yves Farge	79 516,15 €
4581122	Craponne	Avenue Pierre Dumont	32 519,78 €
458191	Limonest	Route de St Didier	41 176,69 €
458194	Meyzieu	Docteur Schweitzer	23 190,09 €

458196	Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux t1	288,71 €
		Total	453 463,04 €

Les dépenses d'ordre d'Investissement d'un montant de 1 077 654,27 € relèvent de deux chapitres : le chapitre 040 (opération d'ordre de transferts entre sections) et le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 30 000,00 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI) (0,685 M€). La contrepartie est une recette d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section de fonctionnement.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 047 654,27 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux remboursement de la TVA par Enedis.

Une recette d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 041 en recette d'investissement.

Les recettes de la section d'Investissement :

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à **47 664 930,80 €** dont 46 313 434,65 € au titre des recettes réelles et de 1 351 496,15 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser de cette section représentent 1 815 696,92 €.

		Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Dotations, Fonds divers	10	22 173 210,20	28 800 988,78	+29,9%
Subventions d'Investissement	13	2 257 312,29	2 265 173,07	+0,3%
Emprunts	16	16 000 000,00	14 002 000,00	-12,5%
Autres Immobilisations financières	27	1 290 452,71	1 047 654,27	-18,8%
Opérations pour le compte de tiers	45	525 425,14	197 618,53	-62,4%
Total des Recettes réelles d'Investissement		42 246 400,34	46 313 434,65	+9,6%
Opérations d'ordre entre section	040	1 963 435,95	303 841,88	
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	1 299 452,71	1 047 654,27	
Total des Recettes d'ordre d'Investissement		3 262 888 ,66	1 351 496,15	-58,6%
Total des Recettes Section Investissement		45 509 289,00	47 664 930,80	+4,7%

Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 28 800 988,78 €

Ce chapitre enregistre une progression de 29,9 % par rapport à 2023 (+6 627 678,58 €).

Ces 28 800 988,78 € se répartissent ainsi :

- **25 167 000,99 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2023, contre 19 170 198 € sur l'exercice précédent ;

- **3 633 987,79 €** au titre du Fonds de Compensation de la TVA, basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2023, en augmentation de 21 %.

Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 2 265 173,07 €

Ces subventions sont stables par rapport à 2023, et concernent :

- Les recettes des fonds de concours pour 1 943 525 € en 2024, contre 1 224 622 € en 2023.
- La vente des CEE pour 301 648,07 €.
- La subvention Actee Sequoia 2 de la Métropole de Lyon à hauteur de 20 000 €.

Les restes à réaliser du chapitre 13 sont de 713 844,60 €.

Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 14 002 000,00 €

Les montants comptabilisés sur ce chapitre correspondent pour l'essentiel à la mobilisation de l'emprunt (14M€) destiné au financement des dépenses d'investissement du syndicat (contrat Intracting souscrit avec la caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe de 2 %), les 2 000 € correspondent à l'encaissement des cautions lors des locations de la salle Candela

Cette recette représente 30,2% des recettes réelles d'investissement, en baisse de 12 %, le syndicat ajuste son besoin d'emprunt au plus de ses besoins de trésorerie.

Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 047 654,27 €

Cette somme correspond au remboursement de la TVA par notre concessionnaire ENEDIS sur le réseau Électricité, en baisse par rapport à 2023 de 18,8%, du fait de l'évolution des demandes Eclairage Public en 2023,

Les restes à réaliser du chapitre 27 sont de 189 992,32 €.

Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 197 618,53 €

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux Éclairage Public effectués par le syndicat aux communes.

Les restes à réaliser du chapitre 4582 sont de 911 860,00 €.

4582103	ST Genis Laval	Rue Professeur Bonnet	13 958,84 €
4582105	Dardilly	Chemin Neuf	24 238,26 €
4582106	Dardilly	Chemin du Colin	49 737,59 €
458291	Limonest	Route de St Didier	86 059,95 €
458296	Meyzieu	Docteur Schweitzer	23 623,89 €
		Total	197 618,53 €

Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 1 351 496,15 € relèvent de deux chapitres :

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 303 841,88 €

Ce chapitre concerne les écritures relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 295 041,88 € et celles relatives aux écritures de cession des véhicules 8 800,00 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 047 654,27 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La même somme est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	+8 004 585,33 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de	-20 032 620,06 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-12 028 034,73 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **3 503 688,89 €** en dépenses et de **1 815 696,92 €** en recettes (**solde négatif de -1 687 991,97 €**).

Le résultat global après prise en compte des restes à réaliser d'investissement s'élève donc à **-13 716 026,70 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2024 et du Compte de gestion 2024 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **13 716 026,70 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-12 028 034,73 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-1 687 991,97 €**) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget principal ;

AFFECTÉ une partie du résultat de fonctionnement au compte **1068**, pour **13 716 026,70 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 25/03/2025
ID : 069-200058493-20250319-C_20250319_03-BF



Le Président du Sigerly
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Président du Sigerly



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.